

Lettre des Familles

ÉDITORIAL



Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous espérons que vous avez pu profiter des mois d'été, en particulier pour retrouver famille et amis si vous en avez eu la possibilité au regard des contraintes liées à la situation sanitaire.

La rentrée va être l'occasion de se pencher sur la nouvelle organisation collective du travail initiée par cet événement sans précédent. Elle va aussi sans doute, pour les grands-parents que sont certains d'entre vous, générer d'autres modes de fonctionnement, tout en maintenant les liens intergénérationnels. Quant aux parents, ils feront de leur mieux et ils seront même peut-être amenés à innover dans leur organisation pour privilégier la sécurité et la solidarité.

L'UNAF se réjouit de la nomination d'un Secrétaire d'Etat chargé des enfants et des familles (M. Adrien Taquet) désireux de placer ces dernières au centre de la politique publique. L'UNAF souscrit pleinement aux axes prioritaires mis en avant : une politique familiale universelle et levier essentiel de la reprise économique ; un accompagnement à toutes les étapes de la vie ; l'importance de l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

Nous comptons sur vous pour faire connaître l'association, dont le nombre d'adhérents diminue, malgré une plus grande visibilité. En effet, certains adhérents fidèles mettent fin à leur adhésion lorsqu'ils partent à la retraite. Or, notre association s'inscrit dans un large réseau de soutien et d'actions en faveur des familles et de la parentalité au sens large, grâce aux unions départementale et nationale d'associations familiales dont nous sommes membres (UDAF75 et UNAF). Ces organismes participent par ailleurs au financement de notre association en fonction du nombre de nos adhérents, ce qui nous permet de distribuer des aides au regard de différents événements de la vie : naissance, mariage, décès, difficultés particulières.

Le nombre de nos adhérents est donc essentiel pour vous accompagner au mieux. Tout agent de la Banque, qu'il soit ou non célibataire, avec ou sans enfant, est le bienvenu parmi nous ! L'union fait la force et le partage de valeurs et d'informations communes aide à faire face à l'adversité et à aller vers l'avenir avec confiance.

N'hésitez pas à nous contacter ou à nous solliciter pour toute question ou à nous faire part de toute remarque ou suggestion. N'hésitez pas non plus à nous signaler tout changement vous concernant, afin de mettre à jour nos données et de vous représenter au mieux.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée ! Prenez soin de vous et de vos proches !

Bien chaleureusement,

Maryse LAMOTTE
Trésorière

OÙ SE TOURNER EN CAS DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ?



Les grèves, les manifestations et la pandémie du Covid-19 ont gravement affecté l'économie mondiale et aggravé la situation financière de nombreuses personnes. Mais des structures d'information et de prévention existent.

LES POINTS CONSEIL BUDGET (PCB)

Leur rôle est à la fois d'accompagner les personnes qui rencontrent des difficultés budgétaires et de faire de la prévention grâce à l'éducation budgétaire, afin d'éviter de les fragiliser, voire de les surendetter. Certains PCB peuvent même intervenir auprès des créanciers locaux.

Le Ministère des Solidarités et de la Santé en a labellisé 150 en 2019 et sans doute 250 cette année. Ces structures bénéficient d'un financement annuel de 15 000 € (<https://www.economie.gouv.fr/cedef/point-conseil-budget-pcb>).

Les UDAF proposent des PCB pour mettre en place des alternatives et agir pour l'ouverture des droits.

LES PERMANENCES EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

Certaines UDAF ont signé des conventions avec le Ministère de l'Économie et des Finances dans un but de solidarité et d'utilité sociale. Elles proposent des permanences bimensuelles, à l'instar des Maisons Départementales des Solidarités (MDS).

LE MICRO-CRÉDIT PERSONNEL GARANTI (MCP)

Le micro-crédit personnel permet aux particuliers qui ne peuvent pas accéder au crédit bancaire classique mais qui disposent d'une capacité de remboursement de bénéficier d'un prêt sur mesure.

Un interlocuteur référent accompagne le particulier (diagnostic et analyse conjointe de la situation, dépôt de la demande auprès d'une banque) et pendant tout le temps du remboursement. Il répond à toute question (remboursement anticipé, report d'échéance, etc.) et propose un rendez-vous trimestriel.

Le MCP n'a pas vocation à se substituer aux prêts classiques à la consommation ou aux dispositifs d'aide ou d'action sociale. Il permet de répondre à des projets ou à des besoins très variés : formation, permis de conduire, achat d'un véhicule ou de mobilier de première nécessité, travaux de copropriété, frais d'agence, caution ou dépôt de garantie, frais d'avocat ou d'obsèques et même rachat de crédits ou de dettes, dans le cadre d'une garantie spéciale.

LA BANQUE DE FRANCE

La Banque de France s'attache à favoriser l'inclusion

bancaire des populations fragiles et leur accès à des services bancaires adaptés. Elle assiste aussi les personnes confrontées à des difficultés résultant d'un usage inapproprié des services bancaires.

Partenaire de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI) définie par l'OCDE et adoptée par le G20 en 2016, elle propose des partenariats et des actions, telle la mise en ligne, notamment, d'un site internet d'éducation financière à destination du grand public (<https://www.mesquestionsdargent.fr>).

Elle a aussi lancé un « Prix du micro-crédit accompagné » qui distingue des initiatives ou des actions de micro-crédit (personnel ou professionnel) exemplaires et novatrices sur le plan économique, social, environnemental, culturel ou technologique.



L'AUTORITÉ PARENTALE : DROITS ET DEVOIRS DES PARENTS, DANS L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

La loi définit l'autorité parentale comme « un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité et pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques (Ajout de la loi du 10 juillet 2019). Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité » (article 371-1 du Code civil).



PROTÉGER L'ENFANT

Les parents, protecteurs d'un être fragile par nature, doivent préserver sa santé, sa sécurité et sa moralité. Ils ont ainsi notamment :

- une obligation alimentaire : hébergement, nourriture, vêtements, pension alimentaire, etc. (y compris après la majorité de l'enfant, et ce jusqu'à ce qu'il soit en mesure de subvenir lui-même à ses besoins) ;
- une obligation scolaire : l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans et jusqu'à 16 ans révolus ;
- une obligation de soins : respect du calendrier vaccinal, traitement en cas de maladie, ... ;
- un devoir de surveillance (possibilité d'interdire une relation, sauf si une telle décision est contraire à l'intérêt de l'enfant).

UNE AUTORITÉ CONJOINTE ET ÉGALITAIRE

Les parents, qu'ils soient mariés, pacsés, concubins ou divorcés/séparés, sont titulaires conjointement et également de l'autorité parentale. Toutefois, dans certaines situations graves (mise en danger, désintérêt, condamnation pénale, etc.) et notamment en cas de violation des obligations énumérées ci-avant, l'un des parents peut être privé de l'autorité parentale, laquelle sera alors exercée exclusivement par l'autre parent ou déléguée à une tierce personne. Une telle mesure est généralement provisoire.

ACTES USUELS / IMPORTANTS

En cas de divorce/séparation, les parents sont présumés être d'accord pour tout acte « usuel » concernant l'enfant. La loi ne définit pas cette notion, dont les contours sont donnés par la jurisprudence (justifications ponctuelles et brèves d'absence scolaire, accord pour une sortie scolaire, etc), au cas par cas. Si un désaccord survient, le Juge aux affaires familiales peut être saisi par l'un des parents.

A l'inverse, les actes « importants » nécessitent l'accord des deux parents. En l'absence de définition légale, il convient de se référer à la jurisprudence. Par exemple, les décisions relatives à l'orientation scolaire ou portant sur l'éducation religieuse de l'enfant doivent nécessairement emporter le consentement des deux parents.

Les 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ont récemment été l'occasion de réaffirmer avec force l'importance de la protection de cette petite personne vulnérable.

L'alliance parentale est indispensable au bon développement de l'enfant et il est essentiel que les parents séparés s'associent, de manière apaisée, dans la prise des décisions relatives à la vie de leur enfant.

Pauline TRICARD - Avocat à la Cour
(pauline@tricard-avocat.com)



SONDAGE ET CONFINEMENT

94 % des Français sont restés confinés dans leur lieu habituel de résidence. - 4 millions (surtout les moins de 25 ans) ont quitté leur domicile, dont 11 % des habitants des grandes villes. 24 % des actifs étaient en télétravail et presque 30 % ont continué à se rendre quotidiennement ou presque au travail.

FAMILLE

Près d'un quart des Français ont vécu seuls pendant le confinement ou à quatre ou plus. 85% des parents ont passé de bons moments en famille, mais un tiers ont trouvé leurs enfants nerveux (le double si la surface était petite et 70 % s'ils vivaient en banlieue défavorisée). Le travail scolaire à distance était de bonne qualité (60 %), mais plus de la moitié des parents ont déploré le manque de concentration des enfants.

ACTIVITÉS

Le temps consacré à une activité physique a en général été deux fois plus important, surtout parmi

les trentenaires et les catégories socio-professionnelles moins favorisées. 44 % n'en ont pratiqué aucune, principalement les jeunes actifs et/ou les parents. 17 % ne sont pas sortis du tout, surtout parmi les plus jeunes. Regarder la télévision était la principale activité, surtout pour les personnes seules ou occupant un petit logement ; 44 % sont allés sur Internet ; 38 % ont échangé avec leurs proches (téléphone, réseaux sociaux) ; 30 % ont fait de la cuisine, du bricolage ou du jardinage et 20 % ont lu ou fait de la musique. Les 3/4 en ont profité pour faire du rangement ou du tri et 7 personnes sur 10 ont suivi l'actualité plus que d'habitude, captivés par la pandémie.

ÉTAT D'ESPRIT ET SOLIDARITÉ

57 % des Français n'étaient ni anxieux ni stressés. Toutefois, les résultats varient selon la charge mentale (travail, enfants, tâches ménagères), l'activité ou les conditions de vie au quotidien. Les employés, les personnes avec un enfant à charge ou habitant dans un logement de moins de 30 m² ou dans des banlieues défavorisées étaient plus affectés.

Concernant les aidants (20 % des Français, soit 10 millions de personnes), ils ont principalement entre 50 et 64 ans, vivent pour 40 % d'entre eux dans une banlieue défavorisée et ont au moins un enfant à charge (26 %). L'aide qu'ils apportent est autant matérielle (courses, médicaments, préparation des repas, toilette, jeux de société) que psychologique (prise de nouvelles par téléphone ou par internet).

Enfin, 22 % des personnes interrogées ont mentionné un système de solidarité entre voisins dans leur immeuble ou dans leur quartier. Et des projets collectifs ont vu le jour, que la banlieue soit aisée ou défavorisée.



ÉTABLISSEMENTS DU SUPÉRIEUR ET ÉGALITÉ DES SEXES



Le mouvement #MeToo a libéré la parole et de nombreuses actions ont été mises en place en France pour faire évoluer les mentalités. Mais la route est encore longue ...

DES ACTIONS POUR PLUS D'ÉGALITÉ DES GENRES

À l'université de Lille, le mois de mars a été dédié à l'égalité. « Nous mettons en place des actions phares, par plusieurs biais : livres, théâtre, ateliers d'écritures, sport ... », indique Sandrine Rousseau, vice-présidente de la vie du campus. L'établissement a aussi proposé des programmes sur les luttes contre les violences sexistes et sexuelles, des conférences avec des femmes aux parcours inspirants ... et des protections gratuites tout au long de l'année !

Toulouse Business School (TBS) a mis en place des actions pédagogiques pour sensibiliser à la question des inégalités. « Nous avons organisé un atelier pour faire réfléchir les étudiants sur la représentation des femmes dirigeantes dans le cinéma ou sur leur place dans l'innovation numérique », indique la responsable du programme égalité femme-homme. L'école mise

sur la pédagogie avec plusieurs dispositifs pour accompagner les jeunes filles dans leurs projets ou dans l'entrepreneuriat.

DU MENTORING

L'université de Lille a instauré un programme d'accompagnement des femmes vers l'ambition, avec un dispositif de partage d'expérience et de tutorat. « *Nous prospectons auprès des jeunes filles dès le collège et le lycée pour les former au codage, leur offrons des bourses et les faisons accompagner par des marraines* », explique Sandrine Rousseau. L'université réfléchit aussi à l'ouverture aux hommes de filières plus féminines.

TBS vise également à réduire les inégalités de carrières et de salaires. « *Les prétentions salariales des étudiantes sont inférieures de 4 000 € à celles des étudiants* », précise la directrice générale. L'école a alors lancé le programme Equal ID, lequel comprend aussi un volet pédagogie et un volet recherche. 350 étudiantes accompagnées par 320 cadres supérieures d'entreprises les ont ainsi aidées à s'affirmer et à saisir les opportunités. Marine, jeune diplômée, témoigne : « *J'ai constaté des comportements choquants lors d'un stage : un homme haut placé s'est permis des remarques sexistes envers une collègue, mais je n'ai pas su quoi faire. Alors, me suis dit que cela pouvait m'arriver et que je devais me préparer à réagir.* »

Le partage d'expériences porte aussi sur le vécu et le ressenti. Enfin, au-delà de la solidarité entre femmes, les hommes devraient être associés à la réflexion pour faire véritablement bouger les lignes vers plus d'égalité entre les genres.



ATTENTION AU DIABÈTE DE TYPE 1 !



Le diabète se caractérise par un excès de sucre dans le sang (hyperglycémie chronique). Contrairement au diabète de type 2, le diabète de type 1 est insulino-dépendant.

QU'EST-CE QUE LE DIABÈTE ?

Le diabète est un trouble de l'assimilation, de l'utilisation et du stockage des sucres apportés par l'alimentation. Manger augmente le taux de sucre dans le sang, ce qui pousse le pancréas à sécréter de l'insuline grâce à des cellules « bêta » spécialisées qui le font baisser en le transformant et en le stockant dans le foie. Mais ce système de régulation ne fonctionne pas chez une personne diabétique, puisque l'organisme ne reconnaît plus les cellules bêta, qu'il détruit. Le taux de glucose augmente alors, mais il ne peut plus entrer

dans les cellules et reste dans le sang.

On ignore les causes de cette destruction, mais une prédisposition génétique familiale a été mise en avant. Si le parent est diabétique de type 1, le risque de le développer est de 4 % si c'est la mère et de 8 % si c'est le père. Il passe à 30 % si les deux parents le sont. Construire un arbre généalogique du patrimoine génétique peut donc se révéler pertinent.

Des facteurs environnementaux encore mal connus comme les toxiques ou les virus seraient également en cause. Le diabète de type 1 est aussi souvent associé à d'autres maladies auto-immunes.

COMMENT SAVOIR ?

Un dosage de la glycémie peut être pratiqué par un laboratoire d'analyses médicales, un médecin, la personne diabétique ou les pompiers. La valeur recherchée doit être proche de 1 g/l à jeun. A 1,4 g/l à jeun, elle doit être complétée par une prise de sang et par une analyse d'urine, afin d'éliminer un risque d'empoisonnement du sang (acidocétose) qui peut survenir très rapidement.

Touchant entre 10 et 15 % des diabétiques, le diabète de type 1 concerne plutôt des enfants, des adolescents et de jeunes adultes. Soif intense, urines abondantes, amaigrissement rapide, douleurs abdominales et une fatigue anormale doivent alerter.

Dans le diabète de type 2, deux anomalies sont responsables de l'hyperglycémie : soit le pancréas ne fabrique pas assez d'insuline (insulinopénie) ; soit l'insuline agit mal (insulinorésistance). Surnois et dépendant, il serait lié au surpoids et au manque d'activité physique. Il peut passer longtemps inaperçu et n'être diagnostiqué qu'au bout de 5 à 10 ans.

QUEL TRAITEMENT ?

Des injections (avec une seringue ou un stylo) ou une pompe en continu (portable ou implantable) sont indispensables. La personne diabétique est la mieux à même d'assurer sa surveillance. Elle doit être capable de modifier les doses d'insuline qu'elle doit s'injecter. Éducation et suivi de l'équipe médicale s'accompagnent d'examen trimestriels et annuels.

Une personne diabétique peut s'alimenter à peu près normalement à condition de respecter un équilibre nutritionnel correct et d'éviter des variations trop importantes de la glycémie (pas de sucre entre les repas, lesquels doivent être pris avec une grande régularité). Enfin, il convient de surveiller le poids, de ne pas dépasser 30 % d'apport lipidique par prise alimentaire et de limiter le sel.



QUEL SPORT CHOISIR POUR VOTRE ENFANT ?



Offre pléthorique, conciliation entre envies et particularités, coût de l'équipement, intégration dans l'emploi du temps ...

DE NOMBREUX BIENFAITS

La pratique régulière d'un sport est fondamentale pour l'équilibre d'un enfant, tant sur le plan physique

que psychologique. En effet, les os et les muscles se renforcent quand ils sont sollicités et le cœur et les poumons se développent dans les sports d'endurance, ce qui est bénéfique pour l'adulte qu'il sera. L'activité physique prémunit aussi contre le surpoids infantile, véritable problème de santé publique.

Le sport favorise la sécrétion d'hormones anxiolytiques, (les endorphines), ainsi que les capacités d'adaptation à la vie en collectivité, l'implication et la prise de décision. Attention toutefois à la compétition, qui peut convenir à certains mais pas à d'autres et qui, outre l'organisation et l'investissement qu'elle suppose, peut provoquer des blessures par excès de contraintes et d'efforts. Une charge sportive supérieure à 10 heures hebdomadaires, sport scolaire compris, devrait d'ailleurs être suivie par des pédiatres ou des médecins du sport aguerris aux pathologies sportives de l'enfant.

QUEL EST SON PROFIL ?

Leader, indépendant, frondeur, rêveur ? En forme, fatigué, calme, surexcité ? Agile, rapide, actif, passif ? Motivé, respectueux des règles, confiant en ses capacités ? Quel rapport a-t-il à son corps ? Et avec les autres enfants ? Aime-t-il l'effort ? Quel sportif ou quel sport aime-t-il ? Plutôt timide, réservé ou solitaire ? Il s'épanouira dans les arts martiaux et les sports collectifs (basket, handball, volley, football). Turbulent et débordant d'énergie ? Mieux vaudrait l'orienter vers des sports de combat (boxe, rugby) qui lui permettront de libérer et de gérer son énergie. Quant aux enfants indépendants, ils préféreront les sports individuels : tennis, golf, gymnastique, natation ou athlétisme.

Le profil physique ne doit toutefois pas être une restriction à la satisfaction des envies de l'enfant. Sauf pathologie particulière, aucun sport n'est interdit si les conditions de sécurité et d'encadrement sont respectées et tant que l'enfant évolue avec des enfants d'un âge proche ou similaire. La plupart des sports peuvent être commencés très tôt, mais, les plus violents (comme le rugby et la mêlée) exigent que l'enfant ait une corpulence adaptée, alors que ceux qui soulagent le poids du corps (natation, vélo) sont recommandés pour les enfants en surpoids.

ÉCOUTEZ-LE

N'inscrivez pas votre enfant de force à une activité sportive s'il n'est ni moteur ni acteur de la décision. Sans désir, il n'y aura pas de plaisir et l'ennui ou le désintérêt pourraient être source de conflits. Vous pouvez l'orienter en fonction de sa nature et de ses goûts, mais parlez-en avec lui pour l'aider à faire émerger des idées et pour le rendre acteur et responsable de son choix. Et rappelez-lui qu'il s'agit d'un engagement et que, s'il commence une nouvelle activité, il lui faudra continuer jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Vous pouvez aussi interroger son entourage : instituteur, professeur de sport, copains, parents d'amis. Beaucoup de communes et de clubs multisports permettent de tester un sport par trimestre : sport collectif ou individuel, en intérieur ou en extérieur, tactique ou technique. Votre mairie ou la maison des jeunes et de la culture (MJC) peuvent proposer des sports auxquels vous n'auriez jamais pensé. La découverte reste un élément fondamental, sans compter que des sports

méconnus peuvent avoir une capacité d'accueil plus importante que des disciplines en vogue, qui affichent souvent et rapidement complet.

Enfin, s'il n'aime vraiment pas le sport, pas de panique ! Faites avec lui une activité physique régulière qui s'apparenterait davantage à du jeu. « *Ce qu'il faut avant tout, c'est que l'enfant bouge et s'amuse. Il peut aussi se tourner vers l'arbitrage ou s'impliquer dans des compétitions en tant que juge ou jeune bénévole, participant ainsi à sa façon à la vie de l'association et faisant partie du jeu et de l'équipe* », conclut Frédérique Bangué, vice-championne du monde d'athlétisme.



GRANDS-PARENTS : EGPE KEZAKO ?



Les nouvelles configurations familiales placent les grands-parents, qui sont plus de 15 millions en France, au

centre des nouvelles structures qui composent la société actuelle.

UNE PLACE ET UN RÔLE

L'allongement considérable de l'espérance de vie a permis l'émergence d'une génération intermédiaire et active en quête d'identité. L'Ecole des Grands-Parents Européens (EGPE) a pour objectif de faire reconnaître la place et le rôle des grands-parents dans la famille et dans la société (www.egpe.org).

Elle est aussi un lieu d'apprentissage du bien vieillir dans son corps, dans sa tête et dans son cœur, grâce à une meilleure appréhension des difficultés liées aux grandes étapes de la vie après le départ à la retraite.

SOLIDARITÉ

Les grands-parents se retrouvent parfois isolés et peuvent manquer de moyens d'informations et d'échanges. C'est pourquoi les EGPE (au nombre de dix sur le territoire métropolitain), mettent depuis vingt ans à la disposition de ces derniers un lieu de réflexion, d'échanges et de soutien.

Les EGPE visent également à favoriser l'interaction des générations grâce au développement et à la promotion d'actions renforçant les solidarités. Les grands-mères tricoteuses, par exemple, offrent des tricots à des jeunes mères en difficultés, dans le cadre de l'association « Tricotez-cœur », soutenue par l'EGPE depuis 11 ans.

TRANSMETTRE

A la fois acteurs économiques et personnes ressources, les grands-parents sont moins absorbés par les obligations professionnelles et éducatives. Cette génération expérimentée dispose ainsi de davantage de temps et joue un rôle fondamental au sein d'une société en pleine transformation.

La Fédération Française des EGPE (FFEGPE) s'attache, quant à elle, à approfondir la notion de grand-parentalité à travers des conférences et des recherches qui donnent lieu à des forums et à des publications.



L'AFBF propose à ses adhérents

UNE DOCUMENTATION VARIÉE



Riche de plusieurs centaines d'ouvrages, notre centre documentaire aborde des thèmes variés : éducation, pédagogie, naissance, parentalité, famille, fratries, grands-parents, handicap, violence, vie en commun, consommation. L'AFBF est aussi abonnée à différentes revues : 60 Millions de consommateurs, Le Particulier, Que Choisir, Vivre Ensemble, Lettres de l'UNAF. Nous recevons également les fiches du CIDJ, réunies par thème et par centre d'intérêt, ainsi que les brochures et dossiers métiers de l'ONISEP. Vous pouvez les consulter sur place et les emprunter jusqu'à 3 semaines ou recevoir la copie d'un article qui vous intéresse. Des informations provenant de différents partenaires (UNAF, UDAF75, CAF, L'Étudiant, CIDJ, La Croix, etc.) vous sont également communiquées par mèl.

DES RENCONTRES



L'AFBF organise 4 conférences par an sur des thèmes variés (dont l'un est consacré à l'orientation). Depuis octobre 2019, elle propose aussi des groupes de paroles qui se déroulent sous la houlette d'un(e) professionnel(le). Informels et conviviaux, ils permettent d'échanger témoignages et expériences et d'apporter un autre éclairage et des outils. Des cafés-rencontres ponctuels visent également à favoriser les échanges entre les adhérents, avec ou sans thème, en présence ou non d'un(e) intervenant(e).

DES BILANS D'ORIENTATION



L'AFBF rembourse une partie des frais liés au bilan d'orientation effectué par enfant au cours de sa scolarité, de la 3e jusqu'au bac, voire au-delà. Vous pouvez vous adresser à l'organisme ou au professionnel agréé de votre choix. Nous vous remercions de nous donner votre avis et de nous communiquer leurs coordonnées si vous en avez été satisfait(e).

DES CONSULTATIONS JURIDIQUES



Notre avocate au Barreau de Paris est une spécialiste du droit de la famille. Elle est à votre disposition pour des consultations juridiques téléphoniques de 20 à 30 mn. L'AFBF prend entièrement à sa charge les honoraires de cette consultation.

DES AIDES FINANCIÈRES



L'AFBF vous fait bénéficier de dons pour la naissance ou pour l'union d'un enfant. Elle peut aussi venir en aide à un enfant dont un parent est décédé. L'association peut également accorder des aides financières ponctuelles, sur dossier. *Pour les non-adhérents, elle a la charge de distribuer un legs annuel en faveur de certains bénéficiaires.*

LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE



Toute famille de 4 enfants dont l'aîné(e) a 16 ans révolus peut demander la Médaille de la Famille. Par délégation de la Banque de France, l'AFBF verse à tout agent la prime qui y est attachée, sur justificatif du diplôme délivré par la Préfecture. L'association y ajoute un supplément en faveur de ses adhérents.



NOUS VOUS REMERCIONS DE NOUS SIGNALER TOUT CHANGEMENT

Naissance, mutation, adresse, téléphone, mèl, nom, coordonnées bancaires, retraite.

Renseignements : 01 42 92 30 18 ou 1663-ut@banque-france.fr

AFBF : Association Loi 1901 - ISSN : 2118-6944 - Directeur de la publication : Jean-Pierre Taupiac - Rédaction et mise en page : Sylvie Degré

Mise à jour du fichier des adhérents

Merci de remplir le coupon en majuscules



AFBF 85 - 1663

9, rue du Colonel Driant - 75049 Paris Cedex 01



01 42 92 30 18

NOM :	Prénom :	Matricule :
UA :	Code courrier :	
Domicile : N°	Rue :	
Complément d'adresse (chemin, bâtiment, ...) :		
Code Postal :	Ville :	
Mèl personnel :		
Téléphone personnel :		Date :

